

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023**

Date de la convocation : le 8 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, salle des fêtes de Puellemontier, sous la présidence de Christiane WELTI, le Maire.

Présents : Sylvaine CHARUEL, Marie-Hélène LARTILLIER, David LESEURRE Didier MAITREHENRY, Daniel MONNIER, Bernard PASQUIER, Jean-Jacques PETITPOISSON, Lise POTIER, Pascal RESIDORI, Nelly TESTU et Christiane WELTI.

Absents : Fabrice DOUET, Mireille GEORGET

Absents excusés : Véronique COIGNART

Absents excusés ayant donné procuration : Corinne LASALLE à Jean-Jacques PETITPOISSON, Graziella JUMEL à Marie-Hélène LARTILLIER, Michel MATRION à Pascal RESIDORI et Dominique GERBEAU à Sylvaine CHARUEL.

Madame Sylvaine CHARUEL a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 27 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité des voix.

La délibération relative au Choix de la maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité et les travaux du stade de foot de Longeville-sur-La-Laines est ajournée.

Sommaire :

- 2023-075 Convention partenariale avec la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube (FDC 10) pour les prairies du Ham**
- 2023-076 Convention de plantation de haies avec la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube (FDC 10) dans la prairie du Ham**
- 2023-077 Modification des horaires et tarifs des garderies péri scolaires**
- 2023-078 Renouvellement du contrat avec le fournisseur en électricité**
- 2023-079 Tarification des locations des salles communales**
- 2023-080 Choix du bureau d'études pour le projet d'Auto Consommation Collective d'électricité photovoltaïque**

2023-075 Convention partenariale avec la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube (FDC 10) pour les prairies du Ham

Le maire rappelle au conseil que la commune de Rives-Dervoises est propriétaire de 108,8 hectares de prairies sur les prairies du Ham à Lentilles. Il s'agit pour l'essentiel de prairies de fauches et de prairies pâturées louées à des éleveurs locaux. La commune est également propriétaire d'une ancienne peupleraie qui a fait l'objet, courant 2022, d'une reconversion en prairie dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Soucieuse de la préservation de son patrimoine naturel, la commune a également signé en mai 2023, pour une durée de 5 ans, les engagements de portée générale et les mesures concernant les milieux prairiaux de la charte Natura 2000 pour l'ensemble des parcelles communales, et s'engage à ce titre à :

- Préserver les zones humides présentes sur les parcelles, à ne pas les assécher, les drainer ni les polluer,
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires et de phytocides à l'exception de traitements localisés,
- Conserver les surfaces en herbe existantes et les éléments fixes boisés existants,
- Etc...

Elle rappelle la volonté de la commune des Rives-Dervoises de préserver et de valoriser son patrimoine naturel tout en veillant à maintenir et renforcer les activités agro-pastorales qui ont conduit à la préservation jusqu'à ce jour de ces espaces naturels remarquables.

La Fédération départementale des chasseurs de l'Aube, pour sa part, a pour mission de promouvoir la préservation de la biodiversité par l'accompagnement technique des collectivités et par la sensibilisation du public.

Le maire souhaite signer une convention ayant pour objet de préciser les conditions du partenariat technique afin de poursuivre la dynamique de préservation durable, en faveur de la faune et de la flore, des prairies communales du Ham et de la valorisation de ce patrimoine naturel remarquable.

Par cette convention, la commune des Rives-Dervoises, propriétaire, sollicitera l'appui technique de la FDC10 pour l'accompagner dans la mise en œuvre d'une gestion conservatoire des prairies et des espaces associés, ainsi qu'à la définition et au montage des projets de valorisation pédagogique qui pourraient en découler. A ce titre, la FDC10 sera considérée comme co-gestionnaire des prairies communales du Ham.

Cette convention sera établie pour une durée de 10 ans à compter de la signature, renouvelable ensuite par tacite reconduction, pour une durée équivalente.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil autorise le Maire à signer la convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube (FDC 10) dans la prairie du Ham et toutes pièces afférentes à ce dossier.

2023-076 Convention de plantation de haies avec la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube (FDC 10) dans la prairie du Ham

Soucieuse de la préservation de son patrimoine naturel, la commune a signé en mai 2023, pour une durée de 5 ans, les engagements de portée générale et les mesures concernant les milieux prairiaux de la charte Natura 2000 pour l'ensemble des parcelles communales situées sur la prairie du Ham.

Une parcelle bordant la prairie et longeant le chemin d'accès route de Lentilles a fait l'objet d'un éclaircissement par suppression d'une ancienne peupleraie.

Pour améliorer la connectivité entre les différents écosystèmes et créer des infrastructures paysagères pour la faune et la flore sauvage tout en limitant la taille des végétaux bordant le chemin, le maire propose la plantation d'une haie de moyen jets sur une longueur d'environ 200 mètres et la réalisation de bouchons épineux favorables à certaines espèces d'oiseaux en forte diminution.

Il est proposé la signature d'une convention entre la FDC10 et la commune pour être accompagné techniquement et financièrement pour la réalisation et l'entretien de ces haies.

L'intervention de la FDC 10 représentera 80 % du plan de financement de cette action.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention de réalisation et d'entretien d'une haie dans la prairie du Ham avec la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil autorise le Maire à signer la convention relative à la réalisation et l'entretien d'une haie avec la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube (FDC 10) dans la prairie du Ham et toutes pièces afférentes à ce dossier.

2023-077 Modification des horaires et tarifs des garderies périscolaires

Considérant les demandes formulées par les familles en matière d'horaire d'ouverture des garderies, Madame le Maire souhaite augmenter et harmoniser les horaires de garderie des 2 RPI, celui de Louze et Longeville-sur-la-Laines d'une part et celui de Puellémontier et Droyes d'autre part. Elle propose que les tarifs et horaires suivants :

- Garderie du matin, de 7 h 30 à 8 h 30 – 1 € 80
- Garderie du soir, de 16 h 30 à 18 h 30 – 2 € 50

Pour rappel, le repas et la garderie le temps de la pause méridienne sont facturés à 5 € 50 l'unité pour tous les enfants de la commune de Rives Dervoises

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil opte pour une tarification forfaitaire de 1 € 80 pour la garderie du matin de 7 h 30 à 8 h 30 et de 2 € 50 pour la garderie du soir, de 16 h 30 à 18 h 30 pour les 2 RPI à partir du 1^{er} octobre 2023 et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2023-078 Renouvellement du contrat avec le fournisseur en électricité

Monsieur MAITREHENRY, Premier adjoint, explique que la commune de Rives Dervoises doit renouveler ses contrats avec un fournisseur en électricité avant le 1^{er} octobre 2023.

Actuellement, il négocie avec 2 prestataires : Total Energies et EDF pour un contrat d'une durée de 2 ans. L'écart de prix global est aujourd'hui d'environ 6 000 € en faveur de Total Energies (sur une offre de 60 130 € TTC).

Cependant, il est à noter le risque à prendre en retenant l'offre de Total Energies qui utilise, pour être compétitif, l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique). Ceci permet à ce fournisseur d'offrir, selon un volume global restreint à 100 TWh/an, un prix de kwh faible. Lorsque ce volume sera atteint, le prix du contrat de fourniture sera modifié pour tenir compte des achats complémentaires qui seront réalisés sur le volume non écrié (et donc à un niveau de prix élevé).

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à contracter avant le 1^{er} octobre avec le fournisseur qui aura présenté l'offre alliant qualité du service de suivi des dossiers, tarifs attractifs et prix garantis.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil autorise le Maire à signer un contrat avec le fournisseur en électricité qui aura présenté l'offre alliant qualité du service de suivi des dossiers, tarifs attractifs et prix garantis et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2023-079 Tarification des locations des salles communales-072 Demande d'étude au SDED 52 pour l'extension du réseau électrique à Louze

Madame le Maire informe le conseil que l'augmentation du prix de l'énergie liée aux nouveaux contrats en cours a une incidence sur la tarification des locations des salles communales. Il y a donc lieu de modifier la délibération 2023-038 relative à la tarification des dites salles.

Local	Habitant RIVES DERVOISES	Hors RIVES DERVOISES
Salle des fêtes Droyes, Louze et Longeville sur la Laines - week-end	130 €	250 €
Salle des fêtes Droyes, Louze et Longeville sur la Laines - 1 journée	60 €	120 €
Salle des fêtes pour réunion Droyes, Louze et Longeville sur la Laines - 1/2 journée ♦	30 €	60 €
Salle des fêtes Puellemontier- week-end	80 €	150 €
Salle des fêtes Puellemontier- 1 journée	50 €	100 €
Salle de convivialité Droyes- Longeville sur la Laines - 2 jours	40 €	70 €
Salle de convivialité Droyes- Longeville sur la Laines et Salle de l'Ecole Louze (Hors du temps scolaire) - 1 journée *	20 €	50 €
Charges locatives EDF toutes salles	Facturé au prix d'achat	Facturé au prix d'achat
Charges locatives GAZ salle Droyes	Facturé au prix d'achat	Facturé au prix d'achat

♦ Les horaires seront les suivants : soit le matin de **9h à 12h30**, soit l'après-midi de **14h à 18h**.

Les clés seront délivrées une heure avant la réunion pour être restituées dès la fin de réunion après avoir effectué le rangement et le balayage.

* L'utilisation au-delà de minuit engendre une location de 2 jours.

Par ailleurs, les salles seront louées systématiquement avec accès à la cuisine et les frais de ménage seront intégrés.

Restera toutefois à la charge du loueur de rendre les locaux avec :

- Le matériel rangé (tables, chaises,...)
- Le sol balayé
- Les surfaces nettoyées et épongées (tables, bar, cuisine, WC...)
- Les poubelles intérieures vidées (WC, cuisine, etc.)

Il convient de préciser que les prix de location des salles des fêtes comprennent uniquement les 2 jours du weekend. Les clés seront délivrées le vendredi soir et devront impérativement être restituées le lundi avant 14 heures à la personne responsable de la gestion des salles dans chaque commune historique de RIVES DERVOISES.

Pour une journée en semaine, les clés seront délivrées la veille ou le jour même et devront être restituées le jour même ou impérativement le lendemain avant 14 heures à la personne responsable de la gestion des salles dans chaque commune historique de RIVES DERVOISES.

Les tables et bancs de brasserie stockés dans certaines communes historiques peuvent être loués pour usage dans la commune où ils sont stockés au tarif de 5 € le lot (une table et deux bancs).

La mise à disposition d'une salle pour quelques heures lors d'obsèques d'un habitant de Rives Dervoises est gratuite.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil approuve cette nouvelle tarification et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2023-080 Choix du bureau d'études pour le projet d'Auto Consommation Collective d'électricité photovoltaïque (Récupération automatique)

Madame le Maire informe que dans le cadre du projet d'autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque un appel à devis sur une prestation d'étude de faisabilité d'autoconsommation collective a été lancé le 18 juillet 2023 à quatre bureaux d'études. Deux d'entre eux ont déposé une offre à la date du 24 août 2023, date limite de retour :

- Énercoop Nord Est (Charleville-Maizières, Ardennes) pour la somme de 19 900 € HT ;

- ÉnoTéA (Alixan, Drôme) pour la somme de 10 850 € HT.

Les contacts qui ont été pris avec la chargée de mission pour les aides régionales Climaxion ont apporté l'assurance que les études de faisabilité d'ACC pour le projet tel que présenté sont éligibles à l'aide de 70% du montant HT, soit la somme de 7 595 € apportée par la région Grand Est et un reste à charge pour la commune de 3 255 €.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour retenir l'offre d'ÉnoTéA d'un montant de 10 850 € HT et pour demander toutes subventions aux organismes financeurs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil retient l'offre du bureau d'études d'ÉnoTéA pour un montant de 10 850 € HT, autorise le Maire à demander les subventions aux différents organismes financeurs et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Remarques, informations et questions diverses

➤ Proposition d'achat pour des chênes dépérissants

Madame le Maire informe le conseil d'une proposition d'achat pour des arbres dont des chênes dépérissants dans une parcelle très peu accessible sur la commune déléguée de Longeville-sur-la-Laines, avec une offre à 5 000 €. Pascal RESIDORI estime que l'offre est convenable considérant la difficulté d'accéder à ladite parcelle et la qualité du lot. Madame WELTI répondra donc favorablement à cette offre.

➤ Affouages

Les inscriptions pour les affouages débuteront fin septembre dans les mairies annexes. L'information sera diffusée dans Infos Rives et par affichage.

➤ Villages fleuris

Suite à la visite du jury, Puellémontier et Droyes se voient attribuer 2 fleurs, Longeville-sur-la-Laines et Louze obtiennent 1 fleur. La commune, dans sa globalité, recevra un prix spécial « Mise en valeur de l'environnement ». L'objectif de la municipalité est de présenter une candidature commune pour les quatre villages afin d'inciter à un fleurissement plus homogène. La surface de la commune est un élément à prendre en compte pour ne pas prétendre, dans les conditions actuelles, à une 3^{ème} fleur au vu du coût des plantations, de l'apport en eau nécessaire et du volume d'entretien à réaliser.

Jean-Jacques PETITPOISSON rappelle qu'un agent est absent depuis plusieurs mois.

➤ Cimetière

Madame le Maire informe que les allées des cimetières seront désherbées pour la Toussaint. Une réunion publique est programmée le 10/10/2023 à 20 h à la salle des fêtes de Longeville-sur-La-Laines, au cours de laquelle le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) fera une intervention ayant pour objet la gestion des espaces verts. Des habitants et des élus ont prêté main forte au service technique dans les cimetières de Droyes, Puellémontier et Louze.

➤ Délits sur la commune

Le Major de la brigade de gendarmerie doit rencontrer prochainement des élus pour évoquer les moyens mis en place pour lutter contre les délits constatés en masse durant l'été. Cela ne pourra avoir lieu qu'après les élections sénatoriales, droit de réserve oblige.

➤ Accompagnateur scolaire

Il n'y a plus d'accompagnateur le midi dans le car scolaire pour le RPI de Droyes Puellémontier. La personne qui occupait le poste a trouvé un emploi. Un appel est lancé pour remédier à cette situation ; un habitant de Droyes serait l'idéal car il y a 40 minutes d'attente entre les deux vacations. Celles du matin et du soir sont pourvues. Cet accompagnement n'est pas obligatoire mais il est préférable d'avoir quelqu'un avec les enfants pour leur confort et la tranquillité du chauffeur.

➤ Transport scolaire

Les enfants de Boulancourt n'ont pas accès au transport scolaire malgré plusieurs appels au prestataire, à savoir TRANSDEV.

Les parents se chargent du transport de leurs enfants pendant le 1^{er} mois jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. La commune a une proposition, il reste à voir avec le transporteur si cela est possible. Dans l'attente d'une solution pérenne, les enfants peuvent être accueillis à la garderie. Madame le Maire déplore cette situation qui a pourtant été évoquée depuis plusieurs mois en prévision de la rentrée de septembre pour ces enfants.

➤ SDED 52

M. PASQUIER informe le conseil qu'il doit se rendre à une réunion avec le SDED52 la semaine prochaine, il demande si la commune a reçu des propositions pour l'achat de composteurs.

Le Maire lui demande de bien vouloir évoquer ce point avec le SDED52 ainsi que le besoin d'information des habitants en matière d'utilisation du composteur.

Elle lui demande également d'évoquer la question du déplacement des poteaux électriques à Puellémontier.

D. MAITREHENRY demande à son tour si le chiffrage des travaux d'enfouissement de Longeville sur La Laines est finalisé car il n'a pas de retour à son mail de demande.

M. PASQUIER se charge de l'ensemble de ces questions.

➤ Trame Verte et Bleue

La LPO a recensé les demandes des administrés. Elle déposera un dossier d'appel d'offres avant le 30 septembre 2024. Si la candidature de la commune est retenue, la LPO prendra ensuite contact avec les personnes souhaitant participer pour affiner les projets. Seront retenus ceux qui constitueront effectivement un intérêt pour la continuité écologique. Le Maire rappelle qu'une participation de 20 % sera demandée à chaque porteur de projet.

➤ Elections sénatoriales

Elles auront lieu le dimanche 24 septembre. Cinq conseillers municipaux élus par le conseil municipal se rendront à Chaumont..

➤ **Problème avec ORANGE**

D. MONNIER déplore le retard de la société ORANGE concernant l'enlèvement des poteaux sur la commune historique de Longeville-sur-La-Laines. Cela retarde la finalisation des travaux d'enfouissement.

➤ **Lotissement à Puellemontier**

Le Maire informe le conseil qu'une réunion est prévue prochainement avec l'architecte conseil du CAUE concernant l'implantation d'un futur lotissement sur la commune historique de Puellemontier. Des plans seront proposés ultérieurement pour approbation, après avoir échangé avec les riverains.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 19 octobre 2023 à 20 heures à la salle des fêtes de Louze.

Les questions et informations étant épuisées, la séance est levée à 22 heures 35.

Fait à RIVES DERVOISES, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Christiane WELTI

La secrétaire de séance,
Sylvaine CHARUEL